

Flash Info Service Social

**AIDE AU PERMIS**

**AIDE DE L’ETAT** : Vous avez 18 ans (ou bientôt 18 ans), vous n’avez pas encore passé le permis et vous êtes inscrit dans une auto-école, vous pouvez bénéficier d’une aide de l’Etat de 500e pour le permis B.

**AIDES AUX APPRENTIS**

 **ANTICIPER VOS DEMARCHES**



**APPRENTIS DANS LES SECTEURS DE L’AUTOMOBILE, DU CYCLE ET DU MOTOCYCLE
AIDE IRP AUTO :** Votre entreprise cotise à IRP Auto, alors vous pouvez bénéficier d’aides supplémentaires : à l’apprentissage, aux permis (cumulée avec celle de 500 €), aux vacances, aux sports, aux loisirs. Les demandes s’effectuent en ligne sur le site irp-auto.com. Demandez vos identifiants par mail : fonds-sociaux@irpauto.fr



**AIDES ACTION LOGEMENT**

**Il est préférable d’effectuer les demandes à partir d’un ordinateur via Google Chrome sur le site d’Action Logement**

**AIDE MOBILIJEUNE** : Prise en charge d’une partie du loyer ou de l’internat (entre 10 € et 100 € maximum) chaque mois et pendant un an. Elle s’adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation, en alternance. Elle est à demander maximum 6 mois après la date d’entrée en formation.

**AVANCE LOCA-PASS :** J’emménage dans un nouveau logement et je dois payer ma caution, Action Logement peut vous faire une avance que vous rembourserez sous maximum 24 mois.

**VISALE** : J’emménage dans un nouveau logement et on me demande un garant. Action logement peut se porter garant pour vous auprès de votre propriétaire.



**AIDES DE LA CAF**

**PRIME D’ACTIVITE :** Vous avez + 18 ans et chaque mois, vous percevez un salaire net supérieur à 1070,78 €, sous certaines conditions, les apprentis peuvent prétendre à la prime d’activité. Il s’agit d’un complément de salaire d’un montant variable, pouvant aller jusqu’à 200€ par mois. Attention, si vous êtes encore rattaché au dossier de vos parents, cela aura des incidences sur leurs prestations. La demande est à effectuer sur le site de la CAF.

**AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT** : Vous êtes locataire de votre logement, vous pouvez prétendre
à une aide financière mensuelle pour le paiement de votre loyer qui varie en fonction de vos ressources.



**AIDES DU DEPARTEMENT**

**PASS ou PACK Installation :** Vous avez entre 18 et 30 et êtes récemment locataire dans le 76 ou le 27, vous pouvez bénéficier d’une aide de 100€ (300€ dans l’Eure) par chèque à dépenser dans les magasins partenaires (Ressourceries, Emmaüs, Envie…)

**Prénom-Nom,** Assistante de Service Social intervenant auprès des apprentis deu CFA… est à votre disposition pour vous conseiller, vous informer sur vos droits et vous accompagner dans ces démarches.

Secrétariat ACIST au **02.76.01.51.51** ou **06….** ou par mail : ...@acist.asso.fr